

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 04 NOV 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 19.0450 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours direct de recrutement de cinq (05) élèves Contrôleurs du Travail, session 2019.

Ce sont :

**CONTRÔLEURS DU TRAVAIL**

**ADMISSIBLES**

N°ORDRE NCM ET PRENOM (s)	RECEPISSE	N°CNIB	DATE NAISS.
1 BANDE HAMIDOU	008511	B11357328	31/12/93
2 KABORE IBRAHIM	012698	B5499416	29/04/92
3 KABORE WENDKOUNI NADINE	011020	B5127736	10/07/95
4 KOLOGO KOUILGA	006372	B4763974	19/09/94
5 OUEDRAOGO PASSOC WINDE JACQUES	011649	B8833485	24/07/93
6 SANOGO AÏSSATA	003863	B3347385	12/09/89
7 SON ADAMA	009067	B1716830	31/12/93
8 TRAORE DJENEBA	007532	B3087310	22/05/91

Arrêté la présente liste à 8 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément au communiqué d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

**CONTRÔLEURS DU TRAVAIL**

Pour le Ministre et par délégation,  
Le Secrétaire Général



**Souleymane LENGANE**